

Échelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limite de la région
- Limite de département

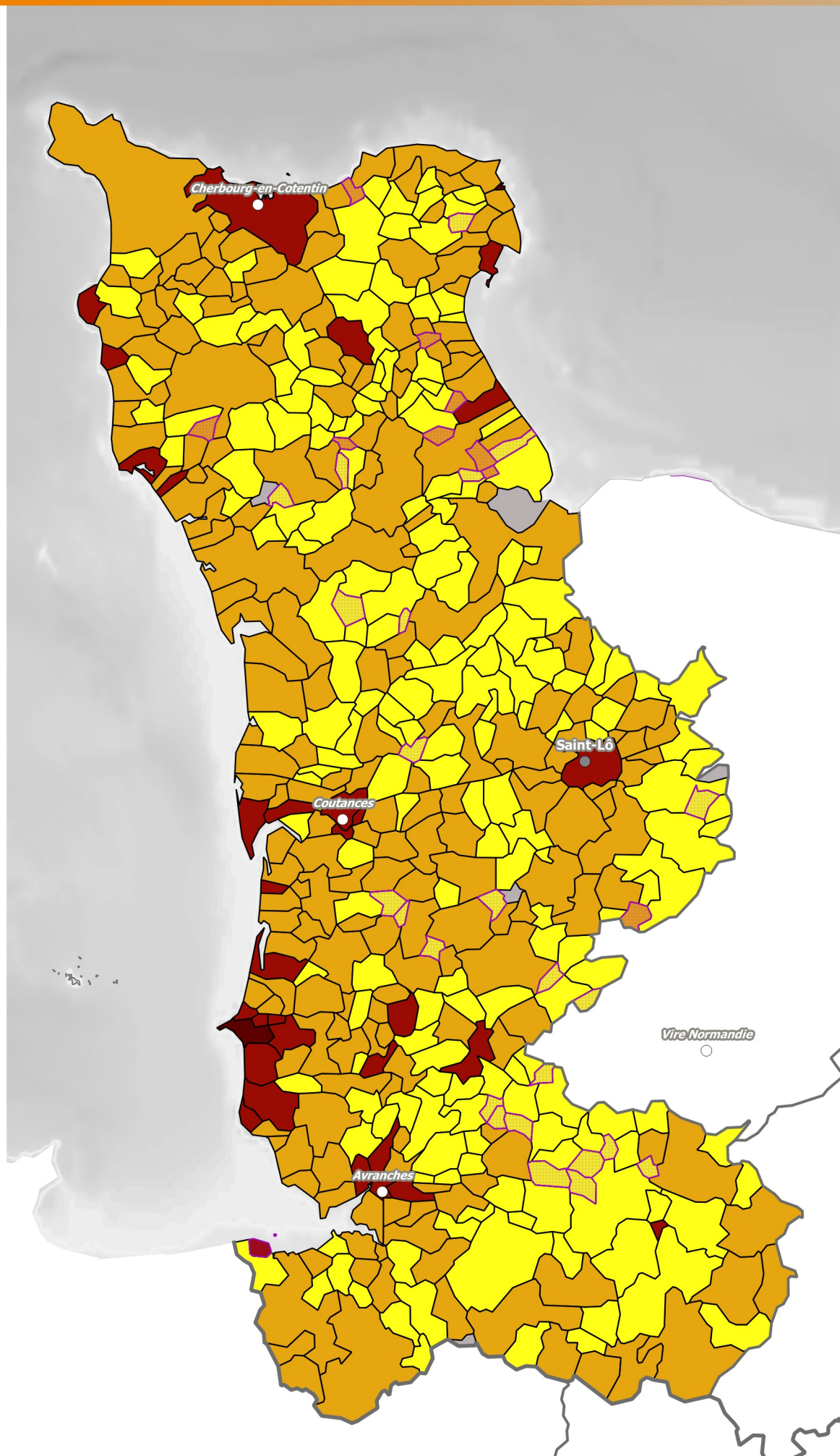
Surface parcellaire utilisée par nouveau local

- + de 2000 m² (- de 5 locaux /ha)
- + de 1000 m² (de 5 à 10 locaux/ha)
- + de 500 m² (de 10 à 20 locaux/ha)
- + de 500 m² (+ de 20 locaux/ha)
- Faible volume de construction*
- Donnée non renseignée

* Pour les communes dont le volume de construction est faible, l'échantillon statistique manque de robustesse. Il convient donc de regarder le classement avec circonspection.

Dans la Manche, entre 2004 et 2014, plus de 9 communes sur 10 ont utilisé une parcelle plus de 1 100 m² en moyenne par nouveau local réalisé. Cette faible densité de construction participe largement à la diminution du patrimoine d'espaces agricoles, naturels et forestiers. La production d'un urbanisme plus dense, recentré sur les villes et bourgs et leurs services est un des enjeux du territoire.

Sources :
IGN GeoFla 2013; Sitadel2
Fichier foncier.
Production :
Le 25/09/2019
DREAL Normandie



0 4 8 km

